

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 46 (1917)

Heft: 2

Artikel: Le choix d'une profession et l'apprentissage d'un métier [suite]

Autor: Delabays, F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1038886>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CHOIX D'UNE PROFESSION ET L'APPRENTISSAGE D'UN MÉTIER

(Suite)

L'histoire nous montrera les différentes phases des métiers et de l'industrie. A ce sujet, qu'il nous soit permis de rendre hommage à l'auteur de notre nouveau cours d'histoire suisse, M. le Dr Castella, pour avoir bien relevé dans divers chapitres très intéressants l'évolution des diverses industries du pays, à travers notre histoire.

Un remède efficace à l'apprentissage défectueux consisterait dans l'introduction à l'école des travaux manuels. Dans le manuel général du 7 juillet 1888, Compayré disait déjà : « Avec la seule instruction intellectuelle, nous sommes en train de faire des nations où il n'y aura bientôt plus que des journalistes et des lecteurs de journaux. » Il est certain que plus un organe est exercé, plus il se développe, plus il devient apte au travail qu'on lui impose et plus il aime à se donner de l'activité. Or, que fait l'école ? Avec raison elle cherche à développer dans l'homme qu'elle prépare, un cœur, une intelligence, une conscience, mais n'oublie-t-elle pas souvent que, neuf fois sur dix, il devra vivre du produit de sa main. C'est ainsi que nous sommes obligés de constater que beaucoup de jeunes gens, après avoir reçu une certaine instruction, ne veulent se vouer ni à l'industrie, ni au commerce. Ils se croient trop supérieurs pour ne pas embrasser des carrières libérales. En Autriche, le conseiller aulique Eitelberg déclarait, dans un rapport publié il y a une dizaine d'années, que tous les efforts qu'on pourrait tenter pour relever les métiers, n'aboutirait qu'à la construction d'un colosse aux pieds d'argile, tant que l'école populaire ne préparerait pas mieux les élèves. « Il faut, dit-il, que l'enseignement des travaux manuels à l'école primaire devienne la base sur laquelle s'appuieront les mesures à prendre en vue du relèvement des métiers. »

Sans aller si loin, nous croyons pourtant que cet enseignement prépareraît plus directement à la vie les élèves qui le recevraient. Le goût pour le travail des mains donnerait naissance à bien des aptitudes qui ne se seraient certainement jamais déclarées. Evidemment que son introduction dans nos classes demanderait une étude spéciale que nous n'entreprendrons pas ici. Elle pourrait faire l'objet d'une

discussion après un examen approfondi de la question. Ne pourrait-on pas l'entreprendre le plus tôt possible et décider en principe d'admettre cet enseignement ?

Pendant que nous sommes sur le terrain de l'influence de l'école, qu'il nous soit permis de relever différents points soulevés souvent, même jusqu'au sein de notre petit parlement. Depuis quelques années déjà, on s'est demandé si dans l'intérêt des jeunes gens et de l'apprentissage, il ne faudrait pas arriver à émanciper le jeune homme de meilleure heure de l'école primaire. C'est, sans doute, un point qu'il est difficile à un instituteur de préciser, car il est évident que dans la pratique il faudrait apprécier chaque cas selon les capacités de l'élève et les besoins du moment. Cependant, d'une manière générale, il est certain que l'émancipation des garçons, à 16 ans, est tardive. Il est bien entendu que l'on ne poussera jamais assez le développement intellectuel des élèves, mais d'un autre côté, les exigences de la vie sont devenues telles que les parents doivent avoir recours plus tôt à l'aide de leurs enfants. Il est incontestable que le grand garçon passe de 15 à 16 ans, à l'école, un temps précieux qui pourrait être employé à une préparation plus directe à la vie pratique, à un apprentissage. Voilà pourquoi, si un élève, *qui a toujours bien travaillé*, a une intention sérieuse d'entrer en apprentissage, l'autorité scolaire ne devrait pas hésiter pour accorder l'émancipation demandée.

Malheureusement, jusqu'à présent, les examens de recrues ont été le point de mire qu'il ne fallait pas perdre de vue. S'ils ont été un des grands stimulants de l'instruction de la jeunesse en Suisse, il n'en est pas moins vrai qu'ils ont fait dévier le but que doit atteindre l'école primaire. Espérons que, quand ils seront rétablis, ils tiendront compte dans une plus large mesure de la situation dans laquelle se trouve le jeune homme.

Les cours de perfectionnement ont déjà, depuis l'année dernière particulièrement, adapté leur programme sensiblement en conformité avec les besoins de la vie pratique. De nouveaux progrès sont encore à faire pour les rendre plus utiles et, par suite, plus intéressants. Là, surtout, l'enseignement professionnel a sa place marquée. Les rédactions commerciales, la comptabilité, seront l'objet de soins particuliers. L'élève se trouve déjà lancé dans la vie pratique. Il connaît mieux l'importance qu'il y a pour lui de savoir rédiger une lettre convenable, établir une note ou un devis en ordre. (Voir à ce sujet la brochure éditée par les Offices cantonaux d'apprentissages.) Au commencement du cours, le maître

se fera un devoir de s'informer de la profession embrassée par chacun de ses élèves. Il sera alors en mesure d'adapter son programme en rapport avec les besoins de leur état.

Dans le but de pousser les parents et les élèves émancipés à choisir une carrière, la Direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg a établi dernièrement un formulaire à remettre aux jeunes gens libérés des écoles durant l'année courante.

Nous nous permettons de remercier et de féliciter les promoteurs de ce mouvement qui, certainement, tout en renseignant cette autorité sur la destinée que se proposent de suivre les jeunes gens, ne manquera pas de hâter une décision qui tarde peut-être à venir. Cependant, que l'on nous permette de remarquer que ce moyen gagnerait à être précédé de l'étude, vers l'âge de 14 ans par exemple, d'*une brochure courte et précise* sur les avantages qu'il y a d'apprendre un métier et à y songer de bonne heure. Nous avançons cela pour revenir encore sur cette idée qu'il faut à tout prix arriver à ce que l'enfant se détermine de bonne heure pour la carrière qu'il veut embrasser. Il pourra alors se prémunir et prendre les meilleures dispositions qui assureront le succès de l'apprentissage. A l'émancipation, parents et enfants pourraient alors répondre au questionnaire précité, car leur décision serait prise.

* * *

Un moyen efficace d'encourager les jeunes gens à faire un apprentissage est de secourir les apprentis pauvres. Notre canton, il est vrai, possède déjà un nombre considérable de fondations d'apprentissage, mais elles sont très irrégulièrement répandues dans les différents districts, ce qui fait que c'est plutôt un nombre restreint d'apprentis qui en profitent. Beaucoup de jeunes gens pauvres sont obligés, s'ils ne peuvent trouver des personnes charitables pour leur aider, de s'adresser à leur commune d'origine. S'il y a des autorités communales qui n'hésitent pas à consentir à une dépense considérable pour la formation d'apprentis sérieux, il y en a encore trop, malheureusement, qui refusent leur concours dans cette œuvre si importante. Le paiement de l'apprentissage d'un ressortissant pauvre, mais travailleur et sérieux, ne sera pas pourtant un capital perdu. Au contraire, le jeune homme qui aura été sauvé de la misère par le métier qu'on lui aura procuré, pourra plus tard faire face aux dépenses du foyer qu'il se sera créé. Le retour à l'assistance communale sera évité. Il y a des familles où de père en fils et depuis bien

des générations, on est à charge à la commune. Certainement un apprentissage sérieux serait un moyen des plus efficaces pour les sortir de cet état. En accordant à leurs ressortissants pauvres les subsides dont nous venons de parler, les communes auront résolu une question importante de l'assistance et diminué le paupérisme.

« L'Etat n'aura jamais trop de sollicitude non plus pour l'éducation professionnelle de ses enfants. A l'heure qu'il est, les autorités cantonales ne doivent pas hésiter à faire les sacrifices nécessaires pour le développement de nos écoles professionnelles en les rendant plus pratiques, en leur adjointant des ateliers bien outillés. En favorisant l'apprentissage et en se montrant généreux dans l'octroi de bourses aux apprentis les plus méritants, le gouvernement rendra au pays un service grand et efficace¹. »

* * *

M. Zimmermann, dans la brochure que nous avons déjà citée, préconise encore l'organisation dans les communes d'une commission dite de « Protection de la jeunesse.», dont le but serait de pousser les jeunes gens émancipés de l'école vers l'apprentissage d'un métier. Cette commission qui serait composée du Curé de la paroisse, de l'instituteur, d'un membre du conseil communal, se réunirait de temps en temps, au moins avant les examens d'émancipation, et s'occuperaient de placer les jeunes gens qui voudraient apprendre un métier.

Un point qui touche de près à la question qui nous occupe est celui de la protection de l'industrie du pays. On a objecté, non sans raison, qu'il ne suffit pas de pousser les jeunes gens vers l'apprentissage d'un métier et d'améliorer, dans la mesure du possible, les conditions dans lesquelles se trouve l'apprenti. Il faut de plus donner aux métiers les moyens de pouvoir se développer, en favorisant les industries locales.

Dans ce but, que chacun songe avant tout dans ses achats, dans ses emplettes, dans ses commandes, aux artisans et commerçants du pays. Sachons faire preuve d'un généreux et patriotique sentiment de solidarité en encourageant le commerce local. C'est vouloir le bien du pays, c'est désirer son développement économique, que de contribuer, dans la mesure de ses forces, à rendre son industrie plus prospère.

Il y aurait certainement un grand pas à faire sous ce rapport chez beaucoup de gens que l'on ne pourrait pourtant pas accuser de manquer de patriotisme. Inconsciemment,

¹ *La Liberté*, 10 avril 1916.

sans se douter des préjudices que l'on porte à l'industrie nationale, on donne parfois ses préférences à des produits étrangers, sous prétexte d'un bénéfice le plus souvent illusoire. On oublie que l'argent livré au commerce indigène reste chez nous et que, de la sorte, il profite au pays et, par conséquent, nous revient sous une autre forme. Sans doute, nous ne pourrons jamais nous passer complètement de l'étranger, mais il est certain qu'une propagande intense devrait être faite un peu dans tout le pays et par tous les moyens, pour encourager la protection de l'industrie nationale et, par suite, le développement économique du pays.

(*A suivre.*)

F. DELABAYS.

**M. Pierre-Maurice Masson
ses thèses de doctorat**

(Suite)

« La maison qui, pour la deuxième fois, accueillit le jeune converti, et qui, durant bien des années, allait devenir le centre de sa vie, était une maison catholique », où les prêtres et les gens d'Eglise étaient reçus fraternellement et se sentaient à l'aise. M. Masson indique les divers personnages qu'on y rencontrait, et parmi lesquels se trouvaient des religieux de différents Ordres, des Cordeliers, des Franciscains et des Jésuites. C'est que M^{me} de Warens était une personne très pieuse, dont l'âme était naturellement « tournée du côté de Dieu, qui ne veut plus songer qu'à la seule chose nécessaire, au salut de son âme ». Mais, par une inconséquence qu'on rencontre parfois chez les femmes, cette piété s'accordait fort bien, chez elle, d'une certaine liberté de mœurs et de pensée, inconciliable avec les préceptes de la morale chrétienne. En se convertissant et en quittant le protestantisme, elle avait gardé certaines tendances qui la portaient à se rebeller partout, où le dogme lui paraissait trop dur et à s'arrêter aux solutions douces que son cœur approuvait.

Sous la conduite aimable de cette femme qui mourut en bonne chrétienne, Jean-Jacques va fortifier ses nouveaux sentiments religieux, au point qu'il conçoit l'idée de devenir un prêtre instruit et vertueux comme M. Gaime, peut-être un saint prélat comme M. de Bernex, à tout le